



Numéro de l'acte	2019-64-ASED
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.1.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019

QUESTION N°2019-64

AFFAIRES SCOLAIRES : AEP Saint Martin Sainte Thérèse – Fixation du forfait communal pour l'année scolaire 2019-2020

RAPPORTEUR : Madame Karine BONVOISIN

Par délibération n°11 en date du 24 Novembre 1997, le Conseil Municipal a décidé l'adoption d'un Contrat d'Association avec l'Ecole Privée St Martin-Ste Thérèse et donc la prise en charge des dépenses de fonctionnement pour les élèves des classes élémentaires domiciliés à Arques, sous forme d'une subvention annuelle.

Après examen des dépenses de l'enseignement public réalisées au cours de ces dernières années scolaires, il a été convenu de réviser le montant de cette participation à partir de l'année scolaire 2006/2007 et de l'augmenter progressivement.

Le Conseil Municipal a ainsi fixé le montant de la participation :

Année scolaire	Référence et date de délibération	Montant par élève
2010/2011	2010-69 du 12/04/2010	475 €
2011/2012	2011-50 du 28/03/2011	475€
2012/2013	2012-106 du 02/07/2012	493.59 €
2013/2014	2013-53 du 26/03/2013	545.05 €
2014/2015	2014-50 du 10/03/2014	491.31 €
2015/2016	2015-58 du 14/04/2015	466.05 €
2016/2017	2016-91 du 28/04/2016	540.64 €
2017/2018	2017-63 du 11/04/2017	571.96 €
2018/2019	2018-59 du 13/04/2018	582.10 €

La circulaire du 15 février 2012 a précisé les conditions de mise en œuvre de la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 (dite loi Carle) tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence et du décret n°2010-1348 du 9 novembre 2010 pris pour son application.

Sur la base de celle-ci, le coût moyen d'un élève fréquentant une école publique Arquoise a été recalculé sur la base du compte administratif 2018. Celui-ci s'établit à 627.27 € par élève (413 996.79€ pour 660 élèves scolarisés dans le public en 2018 contre 366 719.96€ pour 630 élèves scolarisés dans le public en 2017) le calcul ayant été établi en sortant de la base de dépenses les frais acquittés directement par la commune pour l'école privée et les écoles publiques (dictionnaires, entrées cinéma et transport, ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- 1°) de fixer le montant de la participation communale à 627.27 € par élève Arquois pour l'année scolaire 2019/2020, soit sur la base des effectifs recensés à la rentrée 2018 (100 élèves Arquois), une subvention de 62 727.00 €.
- 2°) d'imputer la dépense à provenir sur les crédits inscrits à l'article 6574 de la fonction 20 au Budget 2019.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 08 avril 2019

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019**

Affiché le 09 avril 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf le huit avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 02 avril 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Laurence LOTTERIE ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 27 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 2 absents excusés avec pouvoir

Madame Laurence DELAVAL est nommée secrétaire de séance.